

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

Approuve, la proposition de Madame le Maire.

Autorise, Madame le Maire à accueillir un agent non titulaire de la commune de VIENS en période d'immersion afin de lui permettre d'effectuer le stage pratique BAFA et à mettre à disposition un agent d'animation titulaire de la Ville d'APT auprès de la commune de VIENS, dans les conditions définies ci-dessus.

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer les conventions ainsi que tout document venant en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI